



Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Novembre 2004

L'escargot qui flotte

CONSEIL D'ADMINISTRATION début décembre.



Pensez à faire remonter vos avis et
vos questions
auprès de votre responsable
d'association ou de quai

Dans ce numéro :

Conseil d'administration	p 1
Compte rendu de la conférence- débat « eaux usées »	p 2
Commission consultative du 21 septembre 2004	p 3
Compte rendu de la réunion du 3 novembre 2004	p 3
Nos problématiques actuelles	p 4
Vide Tabernacle	p 5 p 6

Nous, adhérents de l'ADHF-F, quelles perspectives nous donnons-nous ?

Le prochain Conseil d'Administration réunira début décembre les représentants des différentes associations pour en débattre.

Le CA est l'instance décisionnelle de notre fédération. C'est là que sont votées les actions à mener.

Ces dernières années, nous, membres du bureau, regrettons vivement la trop faible participation à ces réunions.

Ce CA aura toute son importance puisque nous ferons le point sur : la journée du 2 octobre, la suite à donner au travail de la commission « eaux usées », les prochaines réunions avec l'administration et une réflexion sur l'écriture d'une charte « bateaux-logements »

Nous sommes tous concernés.

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Le 2 octobre dernier lors de la deuxième journée de l'habitat fluvial s'est tenue une conférence-débat sur les eaux usées provenant des bateaux. Cette assemblée avait pour objectif de faire le point sur les avancées de la commission rejets de l'ADHF-F. L'ensemble des débats s'est porté sur deux sujets principaux :

1) Les exigences réglementaires liées aux certificats de bateaux (pour les rejets d'eaux usées)

Au cours de la dernière commission consultative, on nous a indiqué que la commission de surveillance avait supprimé la date butoir de 2005 notifiée sur les certificats de bateaux concernant l'installation d'un traitement des eaux usées sur nos bateaux... En effet il semble qu'il n'existe aucun texte autre que le décret de 1934 spécifique pour les bateaux au sujet des rejets d'eaux usées et que les textes en vigueur à " terre " sont très flous quant à leur application sur les bateaux.

Pour le moment aucun matériel n'est certifié car la définition des normes de rejets pour les bateaux n'est pas encore définie.

2) Les différents types de pollutions générées par les rejets d'eau usées et les procédés envisageables pour le traitement.

Deux types pour les eaux domestiques

eaux noires	eaux grises = eaux de lavage
germes hormones contenues dans les urines matières en suspension matières organiques phosphore azote	matières en suspension matières organiques (carbone) graisses

La pollution principale étant surtout due aux eaux noires du fait de la présence des germes (qualité de l'eau de baignade)

Types de traitement :

L'assainissement collectif

Il peut-être mise en œuvre de deux façons :

- Le raccordement des bateaux aux réseaux des collectivités territoriales.
- Le stockage des effluents dans une cuve prévue à cet effet et vidange dans des bateaux de pompage et sur des stations de dépotages installées le long du réseau navigable.

L'assainissement individuel

Ce mode de traitement peut se faire soit avec des installations " classiques " de fosses septiques, avec des installations d'épuration biologique à boues activées ou à cultures fixées ou bien en utilisant des systèmes de toilettes sèches (brevet suédois)

Une cinquantaine de propriétaires de bateaux a participé aux échanges. Certains, venus chercher des solutions sont repartis déçus. D'autres ont été rassurés par l'annonce faite concernant la suppression de la date butoir de 2005 pour l'installation d'un système de traitement.

Ce qu'on retiendra en conclusion : c'est qu'il est urgent d'attendre (pour ceux qui le peuvent) pour équiper son bateau car aucun système n'est homologué à l'heure actuelle. Un conseil, cependant pour ceux qui aménagent leur bateau : prévoir deux réseaux séparés (eaux noires, eaux grises) aboutissant au même endroit avec un espace suffisant si les deux réseaux doivent être raccordés à un même système de traitement par la suite.

Concernant l'ADHF-F : il nous faut continuer le travail entrepris par la " commission eaux usées " sur les plans juridique et technique à la fois :

D'une part, cela est une préoccupation des propriétaires de bateaux, ce qui a été nettement perçu dans la salle, lors des débats.

D'autre part, il ne faut pas laisser les communes et autres administrations s'emparer du problème et nous imposer leurs exigences.

Dans quel sens poursuivre notre action et avec quels moyens ? C'est un des points importants dont il sera débattu lors du prochain CA.

Commission consultative du 21 septembre 2004

La commission consultative du 21 septembre 2004 s'est déroulée dans les locaux du Port Autonome de Paris, quai de Grenelle sous la Présidence de Madame Bacot, Directrice Régional de VNF et Directeur général du PAP.

Madame Bacot a ouvert la séance, en déclarant reprendre la présidence assurée précédemment par Monsieur Morin, appelé à d'autres fonctions.

En préambule, Madame Bacot, dont l'absence avait été déplorée par l'ADHF lors des deux dernières commissions consultatives, explique qu'elle souhaitait avant tout avoir une meilleure maîtrise du dossier bateau logement avant de présider cette commission.

Pour l'aider dans sa tâche, Madame Bacot nous présente Monsieur Boulot, détaché du Ministère des Transports, dont la mission consistera à comprendre et à rationaliser la gestion de l'habitat fluvial, par un regard extérieur et une écoute attentive de tous les acteurs du fleuve, pour en fournir une analyse à priori "sans à priori".

Nous avons eu confirmation qu'une réflexion était bien en cours sur le non transfert systématique des COT lors de la vente des bateaux. A cet effet, une lettre type de VNF indiquera aux nouveaux acheteurs que la sous-location et la division des bateaux en plusieurs logements sont interdits.

En ce qui concerne le traitement de nos effluents, il nous est confirmé que la loi sur l'eau ne s'appliquant pas aux bateaux logement la date butoir de décembre 2005 est supprimé. Les titres de navigation bateaux logements délivrés par Paris portent désormais la mention suivante : « **les rejets directs de déchets, d'eaux usées, d'eaux noires, d'eaux de fond de cale sont interdits, en application du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure (article 28)** »

Nous avons également abordé les thèmes habituels :

Le Gaz : opposition toujours très forte avec la commission de surveillance qui remet en cause la pérennité du certificat gaz, en demandant un renouvellement de ce certificat tous les 3 ans.

La dalle béton : nous demandons une formulation plus souple pour que, lorsque cette dalle n'a pas été déclarée par les propriétaires, ou ne figure pas sur un rapport d'expert, elle ne soit pas interdite lors de la vente et donc du renouvellement du certificat bateau

Réunion du 3 novembre 2004

Sur l'initiative de l'ADHF, nous avons été reçus par Monsieur Monteil, adjoint de Madame Bacot et Mme Petit-LeBrun pour examiner différents problèmes survenus entre la subdivision de Suresnes et les associations de bateaux. (non renouvellement de certaines COT, non renouvellement des abattements pour équipement, remise en cause de la tacite reconduction des COT, etc...), mais aussi la spéculation et la sous location commerciale dont un reportage sur M6 s'est fait l'écho.

Mr Monteil insiste sur la priorité d'assurer la sécurité de la navigation et des personnes, et s'inquiète d'une transformation d'usage de l'habitat fluvial vers une commercialisation du domaine public, ce qui sur le fond n'est pas acceptable.

Nous rappelons notre accord sur le principe mais VNF a mis trop longtemps pour réagir à des situations comme celles des bateaux de l'amont du pont de Sèvres, et a créé les conditions d'une situation très difficile.

Nous demandons que VNF puisse leur trouver un nouvel emplacement même si certains propriétaires sont fautifs de ne pas s'être renseignés avant l'achat. Monsieur Monteil est d'accord avec cette analyse.

Concernant la spéculation nous rappelons que ni l'administration ni l'ADHF n'a les moyens de maîtriser la loi de l'offre et de la demande en la matière, mais que nous sommes inquiets d'un lien de cause à effet entre le prix des bateaux et la redevance de stationnement. Nous rappelons fermement notre vigilance à ce sujet.

D'un autre coté nous insistons sur le fait que vendre son bateau est un acte citoyen et que sous prétexte de lutte contre la spéculation nous ne pouvons laisser l'administration organiser la « spoliation » de nos adhérents.

Mr Monteil nous assure qu'aucun changement de stratégie concernant les COT ou les abattements n'est en cours, et que le spectre de la rotation des places n'est pas à l'ordre du jour.

Nous demandons que toutes les subdivisions appliquent de la même manière les règlements ainsi que les accords passés avec les associations.

Monsieur Monteil est d'accord sur le fait du manque de pertinence et de politique globale quant à la gestion des dossiers, il se propose d'y mettre bon ordre et de créer une cohérence entre les agents administratifs et les différents services que regroupent VNF PAP SNS.

En conclusion, il semble que les relations entre l'administration et notre fédération soient sur une tendance d'écoute: les problèmes urgents sont-ils pour autant en voie de règlement ?

Après la journée du 2 octobre, on est plutôt contents et on pense à préparer la prochaine. Mais, l'activité de l'ADHF, c'est avant tout la défense et la promotion de l'habitat fluvial, les différentes actions auprès des administrations et notre participation aux commissions consultatives.

Dans le contexte actuel, il est important de rappeler les positions de l'ADHF sur différents points :

La vente des bateaux et la « spéculation » sur le domaine public. On en reparle beaucoup en ce moment.

Notre position est claire :

- Nous savons que cela existe, même si c'est un phénomène marginal, mais cela ne doit pas être le prétexte à augmenter les redevances (les plus anciens, parmi nous, savent que la spéculation a souvent été un argument pour augmenter les tarifs).

- Nous savons que l'emplacement n'est pas vendu avec le bateau et nous le rappelons aux acquéreurs potentiels qui nous contactent. Mais nous savons aussi qu'un bateau vendu, s'il doit quitter sa place, sera en infraction et donc invendable. Pour éviter cette injuste dévalorisation, l'ADHF a toujours demandé qu'une place soit proposée au nouveau propriétaire et que dans le cas où l'administration déciderait de mettre ce principe en application, elle le fasse pour tous les bateaux vendus sans exception.

Devant la complexité de la mise en œuvre, l'administration, dans les faits, renouvelle la COT sur le même emplacement au nouveau propriétaire (sauf si le bateau logement est transformé pour un usage commercial). Nous approuvons cette façon de faire.

La liste d'attente. En région Parisienne.

Parce qu'il y a peu de places proposées au regard des demandes et qu'un bateau sans place est en infraction, elle a été demandée par l'ADHF-F, pour éviter ce qu'on a connu à une époque où les passe-droits étaient la règle.

Elle existe et nous y tenons. Nous insisterons auprès des services concernés pour qu'ils améliorent son fonctionnement et en particulier sa transparence.

Par ailleurs, l'ADHF-F s'investit dans la recherche de nouveaux emplacements.

VNF, unique gestionnaire des bateaux-logements ?

Ce n'est pas encore fait, mais il semble que VNF va prendre la gestion de l'ensemble des bateaux-logements.

A priori, l'ADHF-F est plutôt satisfaite qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur. Elle n'est pas opposée non plus au fait que cet interlocuteur soit VNF.

OUI ... Mais....Sa gestion passée, en ce qui concerne les bateaux-logements a plutôt été mal perçue. De multiples services dispersés gèrent nos dossiers. De surcroît, de nouveaux intervenants apparaissent régulièrement dans la gestion du dossier « bateaux-logements sans qu'apparaisse de façon flagrante une réelle amélioration du service...

Les redevances vont-elles augmenter ?

VNF a toujours trouvé le système des abattements « compliqué »...., l'abattement pour équipements a été supprimé dans certains cas aux nouveaux propriétaires de bateaux vendus et autorisés à rester à la même place équipée par l'ancien propriétaire.

Nous rappelons que les abattements avaient été consentis essentiellement pour pondérer la redevance R1 qui n'était pas acceptable. C'était, par ailleurs, une mesure incitative à l'aménagement des berges dans les normes.

Nos factures ne doivent pas augmenter. Soyons vigilants.

Rappelons qu'à l'heure actuelle, VNF signale 1200 bateaux en région parisienne. Pour le seul stationnement, les redevances (2000 Euros de moyenne) pourraient à nos yeux rapporter 2.400.000 euros annuels. Somme non négligeable accrue des recettes engrangées par la vignette.

« L'image » des bateaux-logements.

Ces derniers temps, les bateaux-logements sont montrés du doigt. Outre les reportages spectacles sur la spéculation sur l'eau, on voit ressurgir tous les vieux griefs envers les habitants du fleuve, ces pollueurs, ces privilégiés qui envahissent les quais contre l'avis des maires et privatisent les berges.

Nous avons eu la surprise de lire dans, dans le dernier numéro « au fil de l'eau », édité par l'association « Seine en Partage », que la présence des bateaux-logements sur la Seine était le problème essentiel à régler pour parvenir à un « schéma de cohérence globale d'aménagement des berges ». Nous y avons également appris qu'un livre blanc sur les bateaux-logements y était ouvert et que le conseil général des Hauts de Seine travaillait à une charte sur ce sujet !

Nous avons évidemment réagi, (Christian Duguet a envoyé un courrier au président de Seine en Partage) Mais, nous pensons qu'il est urgent de réagir et de montrer qui nous sommes en écrivant nous même notre charte.

II^{ème} journée de l'habitat fluvial

Cette deuxième journée de l'habitat fluvial fut de l'avis de chacun, une réussite.

- Environ mille visiteurs sur l'ensemble de la manifestation.
- Une participation conséquente à la conférence-débat.
- De très nombreux contacts pris par les différents exposants.

Ceci ne peut que nous engager à poursuivre cette manifestation et à prévoir une troisième journée pour l'année prochaine à la même période.

Nous souhaitons qu'elle devienne le rendez-vous annuel de tous les habitants du fleuve.

Que mettre en place pour la rendre encore plus conviviale et passionnante pour chacun.



- Une exposition des différents talents des habitants de bateau ?
- Un moment festif avec concert de chansons de nos fleuves ?
- D'autres conférences-débats ?

Vos avis, propositions et participations seront les bienvenus.

Ecrivez nous à l'adresse de la fédération ou maillez nous à notre adresse internet : assoahdf@yahoo.fr



Pour cette journée du 2 octobre, nous avons réédité un exemplaire mis à jour du numéro spécial de L'Escargot qui Flotte : « Habitants du fleuve, ce qu'il faut savoir ».

Si vous voulez vous procurer ce numéro, contactez nous. Nous vous l'adresserons, de préférence par mail, à l'adresse que vous nous indiquerez.

L'intégralité du compte-rendu de la conférence-débat sur les eaux-usées est également à votre disposition.

Bressy Damien 01 69 89 13 76
dbressy@club-internet.fr

Payen Danielle 01 69 03 30 20
corjano@wanadoo.fr



Encore merci aux différents exposants qui ont permis le succès de cette manifestation :



Nord Equipement Bureau
Froid et électricité
36 Rue Marcelin Berthelot
93700 Drancy
01 48 32 11 56



PK Fluvial
Accastillage
21, Av des Rochers,
94170 Le Perreux sur Marne,
Tel. : 01.48.72.28.54



Chantiers de la Haute Seine
Constructions navales
Rue des Vœux St Georges
94290 – Villeneuve le Roi
01 49 61 43 33



Allianz
Assurance
23 rue ND des Victoires
75002 Paris
01 53 00 16 00



Europe Hydro
Nettoyage haute pression
42 bd Emile Genevoix
93230 Romainville
01 48 44 28 15



Chantiers Despinoy
Constructions navales
20, rue Albert Charton
59552 - COURCHELETTES
03 27 98 85 82



AXA
Assurances
41, rue des trois Fontanot
92024 Nanterre
01 41 37 62 70



Europiso
Isolation
Tel : 05 62 63 40 05
mail : accueil@europiso.net
www.europiso.net



Fait d'eau
Traitement des eaux
8 Allée des Chênes Verts
44 250 Saint Brevin
02 40 27 40 58



Fluvial Elec
Electricité
78 quai de la Rapée
75012 Paris
01 44 76 01 67



Raphaël
Restauration
04 79 07 87 75
73210 PEISEY NANCROIX



Delhay Frères
Plaisance et Menuiserie
61 Avenue de la Canonniere
60150 LONGUEIL ANNEL
03 44 76 01 67